



Affiché le 11/09/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Modification de la désignation d'un représentant de la CCPP au SICTIAM

Décision n° 23 09 05

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Mesdames Christine Beille-Tourscher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort et Béatrice Ellul formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Serge Castan par Monsieur Cyril Piazza

Absents : Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton et Madame Germaine Millo

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu les derniers statuts du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les collectivités et les territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), auquel adhère la CCPP

Vu le nombre de représentants de la CCPP pour chacun des collèges du SICTIAM :
-collège « compétences générales » : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
-collège « compétence aménagement numérique » : 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant.

Vu le retrait des deux communes de Drap et Châteauneuf au 1^{er} janvier 2022

Vu la dernière délibération n°22 03 37 du 31 mars 2022, proposant le remplacement de Monsieur DIGANI qui siégeait comme délégué pour les deux collèges et la désignation de Monsieur VALLAURI, comme délégué titulaire en remplacement pour les deux collèges.

Monsieur Pierre DONADEY, Vice-président, souligne qu'il convient de corriger une erreur matérielle et de désigner Monsieur Jean-Claude VALLAURI de la manière suivante :

- en qualité de délégué titulaire pour le collège « compétences générales »
- en qualité de délégué suppléant pour le collège « compétence aménagement numérique ».

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- Désigne** Monsieur Jean-Claude VALLAURI en remplacement de Monsieur Serge DIGANI :
- comme délégué titulaire pour le collège « compétences générales » :
- comme délégué suppléant pour le collège « compétence aménagement numérique ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
J-C VALLAURI**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**